

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Compte rendu de réunion Séance du 08/09/2020

L'an 2020, le 08 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Lucien Boré à Lézigné sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : AUBERT Céline, DESMARRES Françoise, HOUDAYER Christine, LECUIT Emilie, MAZURE Nathalie, PROUST Marie-Anne, MM : BOUVET Geoffroy, DAUVEL Jérôme, GAUTIER Dominique, GUERIN Yann, GUILLORIT David, LEBRUN Henri, LEBRUN Thomas, ROLLAND Yann, TEIXEIRA Paolo

Excusées : Mmes BESNARDEAU Elodie, GRASSET Valérie, MORIN Camille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 16
- Votants : 16

Date de la convocation : 01/09/2020

Date d'affichage : 01/09/2020

Secrétaire de séance : Monsieur BOUVET Geoffroy

1. Tarifs des annonceurs

Réf : 01-08/09/20

Madame la maire propose de garder les mêmes tarifs que l'année dernière soit :

- 1 page couleur 380€
- ½ page couleur 220€
- ¼ page couleur 152€
- 1/8 page couleur 80€

Il a été décidé, après délibérations et à l'unanimité des membres présents d'adopter ces tarifs (16 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

2. Permanences des élections législatives

PERMANENCES DU 20 septembre 2020 (Lézigné)

8h00-10h30: Sylvie – Jacqueline AUBERT

10h30-13h00: Marie-Anne - Sylvie

13h00-15h30 : Valérie - David

15h30-18h00 : Henri – Antony LEMOINE

Dépouillement

PERMANENCES DU 20 septembre 2020 (Huillé)

8h00-10h30 : Emilie – Thomas

10h30-13h00: Paolo – M THIBAUT

13h00-15h30: M HEURTEUX - Nathalie

15h30-18h00: Dominique – Christine

Dépouillement

PERMANENCES DU 27 septembre 2020 (Lézigné)

8h00-10h30: Sylvie – Camille
 10h30-13h00: Yann ROLLAND - David
 13h00-15h30 : « Valérie » -
 15h30-18h00 : Henri – Marie-Anne
Dépouillement

PERMANENCES DU 27 septembre 2020 (Huillé)

8h00-10h30 : Nathalie – Céline
 10h30-13h00: Paolo - Françoise
 13h00-15h30: Christine -
 15h30-18h00: Dominique –
Dépouillement

3. Décisions modificatives

Réf : 02-08/09/20

Madame la Maire propose les décisions modificatives suivantes sur le budget 2020 :

- Concernant le titre annulé de 2014 du SIVM

Désignation	Dépense
<i>Fonctionnement</i>	
Compte D611 : Contrats de prestation de services	- 100 €
Compte D673 : titres annulés sur exercices antérieurs	+ 100
Total général	0

- Concernant les amortissements

Désignation	Dépense	Recette
<i>fonctionnement</i>		
compte D6411 : personnel titulaire	- 18 032.23€	
Compte D6811: dotation aux amortissements	+ 18032.23€	
Total	0	
<i>Investissement</i>		
Compte R2802 : frais réalisation documents urbanismes		+0.02€
Compte R28041582 : autres groupements - bâtiments et installations		+ 9417€
Compte R2804171 : autres EPL – biens mobiliers, matériel et études		- 1759€
Compte R2804182 : autres org publics – bâtiments et installations		- 2447€
Compte R280422 : Privé – bâtiments et installations		+ 2645€

Compte R28158 : Autres installation, matériel et outillage technique		+ 153€
Compte R28182 : matériel de transport		+ 9651.33€
Compte R28183 : matériel de bureau et matériel informatique		+ 371€
Compte R28188 : autres immobilisations corporelles		+ 0.88€
Compte R10222 : FCTVA		- 18 032.23
Total		0

Décision : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

4. Convention de remboursement des masques lavables

Réf : 03-08/09/20

Dans le contexte de pandémie de coronavirus, la diffusion la plus large d'équipements de protection individuels a été considérée comme un facteur de réussite de la phase de déconfinement, et les collectivités ont été amenées à jouer un rôle déterminant en commandant directement des masques destinés à la population.

La CCALS, quant à elle, a commandé 30 000 masques lavables pour un coût total de 90 000€ TTC.

Suite à l'arrêté du 07 mai 2020 relatif à l'application du taux réduit de TVA aux masques de protection, le coût TTC définitif a été ramené à 79 125€ soit 2.5€ HT et 2.6375€ TTC par masque. Par courrier en date du 07 mai 2020, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a indiqué que l'Etat souhaitait soutenir les collectivités locales dans ces achats de masques en prenant en charge 50% du coût dans la limite d'un montant maximum de 2€ TTC par masques réutilisables.

Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 1 105.31€ TTC.

Considérant que cet achat groupé a été réalisé par la CCALS pour le compte des communes pour qu'elles puissent ensuite les distribuer à leur population et que cette dépense ne peut pas être portée seule par la CCALS.

Considérant que les modalités de remboursement de l'achat de masques sont formalisées dans la convention type, à conclure entre la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et chaque commune membre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de remboursement, par les communes membres à la CCALS, proportionnellement au nombre de masques qu'elles ont reçu, soit à hauteur de 50% du reste à charge relatif à l'achat des masques lavables distribués à la population,
- D'autoriser la maire, au nom et pour le compte de la commune de Huillé-Lézigné, à signer la convention précitée,
- La Maire et la secrétaire de mairie seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

5. Convention du bus avec la CCALS

Réf : 04-08/09/20

Madame la maire fait part au conseil que la convention de mise à disposition du bus et de son chauffeur doit être mise à jour car celle-ci est au nom du SIVM Huillé-Lézigné et de la communauté de communes du Loir.

Après délibération et à l'unanimité le conseil accepte de mettre à jour la convention et charge Mme la Maire de la signer.

6. Convention SPAA

Réf : 05-08/09/20

Madame la Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec la SPAA.

Après délibération et à l'unanimité le conseil accepte de mettre à jour la convention et charge Mme la Maire de la signer.

7. Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Réf : 06-08/09/20

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1

La collectivité de Huillé-Lézigné (Huillé) par délibération en date du 08/09/2020 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

EP159-20-26 : « suite entretien, remplacement de la lanterne n°84, Clos Saint Martin »

- Montant de la dépense : 710.63€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 532.97€ Net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le président du SIEML,

Madame la Maire de Huillé-Lézigné (Huillé)

Le comptable de Huillé-Lézigné

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Par la même occasion les élus de Huillé demandent à ce que les plages horaires d'éclairage public soient les mêmes qu'à Léznigné. Une demande sera faite auprès du SIEML.

8. Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la ROMME : Nomination aux commissions

Réf : 07-08/09/20

Madame la maire informe le conseil que deux élus doivent être nommés sur des commissions qui concernent les grands cours d'eau et les inondations. Monsieur LEBRUN et Madame la Maire se proposent de faire partie des commissions.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte leur proposition.

9. Contrat territorial eau basses vallées angevines ROMME : appel à projets

Réf : 08-08/09/20

Madame la maire informe le conseil que le syndicat mixte des basses vallées Angevines ROMME lance un appel à projet subventionnable visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Elle propose de faire une demande de subvention pour l'entretien des berges et du sentier de libre passage le long du Loir sur Huillé et Lézigné.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Madame la Maire.

10. Règlement intérieur du conseil municipal

Madame la maire informe que le sujet est reporté au conseil municipal d'octobre.

11. Désignation des délégués du CNAS

Réf : 09-08/09/20

Madame la Maire informe le conseil que suite aux élections municipales un nouveau délégué des agents doit être élu. Madame la Maire propose d'être la déléguée.

Après délibération et à l'unanimité le conseil accepte la proposition de Madame la maire.

12. Renouvellement des baux (infirmière et boulangerie, fermage)

Réf : 10-08/09/20

Madame la maire fait part au conseil que les baux professionnels (le cabinet d'infirmière et la boulangerie) sont arrivés à échéance, Madame la maire propose de les renouveler.

Elle propose également d'effectuer un bail rural avec M COTTIN Pascal pour le fermage sur la parcelle ZK 39 à 120€ l'hectare.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte les propositions de Madame la Maire et la charge de signer les baux chez le notaire.

13. Adressage

Réf : 11-08/09/20

Afin de mettre à jour l'adressage pour l'installation de la fibre optique Messieurs LEBRUN Henri et GAUTIER Dominique maires délégués présentent les noms des routes et des chemins sur les deux communes.

Commune de Huillé

- Chemin du Prieuré
- Chemin de la Biatricie
- Chemin de la Hultière
- Chemin de la Maimbertière
- Chemin d'Aubigné
- Chemin du Château du Plessis-Greffier
- Chemin des Martinières
- Chemin du Petit Pressoir
- Chemin des Marionnières
- Chemin de Maimberte
- Chemin de la Duranderie
- Chemin de la Ruaudière
- Route des Sintonnières
- Route de la Fouquetière

commune de Lézigné

- Route de la Liberté (DURTAL)
- Route du Petit Noyer
- Chemin de la Chignardaie
- Chemin de la Goilerie
- Chemin de l'Ouvrardière (DURTAL)
- Chemin du Petit Plessis
- Chemin du Pré
- Chemin de la Motte
- Route du Moulin de Chauffour
- Route de Beauvau
- Route de la Haute Giraie
- Route de la Boisardière
- Route des Tuileries
- Chemin de la Pichardière (LA CHAPELLE)

- Route des Chenelleries
- Route de l'Ongrais
- Route de la Bouchetière
- Route de la Buissonnière
- Route des Moulins neufs
- Route de Tiercé
- Route de Huillé
- Route de la Pinsardière
- Route de Bassetais
- Route de la Rapinière
- Route de Crochin
- Chemin des Mortiers
- Route de la Farinière
- Route des Bouillères
- Route des Verriers
- Route du Four à Chaux
- Chemin de Préfontaine
- Route de la Chaussumerie
- Route de Belle Poule
- Route de la Guiberdière
- Route des Blottières
- Chemin de l'Ormeau
- Chemin de la Hourdrière

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide les noms des routes et des chemins proposés par Messieurs LEBRUN Henri et GAUTIER Dominique maires délégués.

14. Lotissement le Verdelet

Réf : 12-08/09/20

Madame la Maire informe le conseil que suite à la réunion avec Alter Public le prix des premières parcelles doit être déterminé. Madame la maire propose 65€ HT le m² en moyenne pour les 4 premières parcelles du bas du lotissement et 80€ HT pour les deux parcelles du haut.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Madame la Maire.

Séance levée à 23h40.